

Protocole sanitaire d'ouverture de la piscine à destination du public – version 3

La piscine d'AMILLY est ouverte au public à partir du Mercredi 09 juin 2021
selon les modalités gouvernementales préconisées (Fréquentation Maximale Instantanée \leq à 50%)

**LA FREQUENTATION MAXIMALE INSTANTANEE RETENUE EST DE 125 PERSONNES SOIT 50% DE LA FMI
DE L'ETABLISSEMENT**

CONDITIONS D'ACCES

- Accès à la piscine aux horaires habituels d'ouverture. L'espace Pataugeoire est limité à 10 personnes maxi.
- L'espace Sauna est accessible uniquement sur réservation. Entre 2 créneaux de réservation, 30 minutes seront consacrées à l'aération et à la désinfection de cet espace.
- Port du bonnet de bain obligatoire (recommandation sanitaire) pour tous les usagers.
- Les enfants de - de 7 ans doivent être accompagnés d'un responsable légal (personne majeure)
- Les entrées visiteurs sont autorisées uniquement en tenue de bain
- Les associations sportives sont accueillies suivant les protocoles sanitaires de leur fédération ou à défaut suivant les règles sanitaires de l'établissement.

ARRIVEE ET ACCUEIL DU PUBLIC

- Le nombre de personnes dans l'accueil est limité à 3 et la distanciation entre les usagers devra être respectée.
- Pour toutes les entrées payantes, les usagers seront obligatoirement répertoriés par l'agent d'accueil dès leur arrivée pour donner leur identité et récupérer une clé de casier. Le nom, numéro de téléphone et horaire d'entrée dans l'établissement seront enregistrés sur le registre.
- Les usagers porteurs de gants de protection doivent les retirer et les mettre dans la poubelle à l'entrée.
- Ils sont tenus de se désinfecter les mains avec une solution hydro alcoolique à disposition à l'accueil (borne à pédale).
- Le port du masque est obligatoire jusque dans le vestiaire et devra être porté jusqu'au moment de quitter celui-ci pour rejoindre le bassin.
- Chaque usager sera tenu de respecter les règles de distanciation dans l'ensemble de l'établissement (vestiaires, douches, circulation ...)

- Le paiement par CB sans contact est privilégié et l'achat de cartes d'abonnement recommandé.
- L'utilisateur, après s'être déchaussé dans l'accueil, se dirige dans les vestiaires pour se changer.
- Les masques sont jetés dans les poubelles à disposition.
- Une clé de casier nominative sera distribuée aux clients lors de leur passage en caisse

REGLES D'ACCES AU BASSIN

- Le port du bonnet de bain est OBLIGATOIRE pour tous les usagers
- Avant la baignade, prendre une douche savonnée
- Matériel personnel et claquettes réservées à la piscine sont autorisés après désinfection obligatoire dans un bac d'eau sur-chlorée mis à disposition à la sortie du pédiluve.
- Matériel de prêt (planches, pull-boys) sera autorisé et trempé dans le bac de désinfection avant tout usage
- Sur les plages, le principe de distanciation entre les personnes doit être respecté : minimum 2m entre 2 personnes.

CIRCULATION DANS LA PISCINE

Pour le « public », l'accès aux vestiaires (hommes et femmes) se fera depuis l'accueil principal.

La circulation dans l'espace vestiaire devra respecter le principe de distanciation.

Pour les activités suivantes, la sortie de l'établissement se fera par les vestiaires collectifs :

- Aquagym, natation loisir jeunes, école de nage, Naïades, aquaphobie

L'activité « Ecole de Natation » ne permettra pas l'accès des parents au bord du bassin et un seul parent accompagnateur sera autorisé, si besoin, à entrer dans le vestiaire pour aider son enfant à se changer.

Les créneaux scolaires seront accueillis de manière habituelle dans les vestiaires collectifs ; seuls les accompagnateurs actifs durant la séance (rôle pédagogique) seront admis au bord du bassin et en tenue de bain y compris pour les enseignants.

Les associations utiliseront les vestiaires collectifs afin de respecter les distanciations ; les casiers individuels ne seront pas mis à disposition. Un registre de présences devra être tenu pour chaque association utilisatrice.

NETTOYAGE ET DESINFECTION

L'ensemble des cabines individuelles sera désinfecté toutes les heures et suivant leur utilisation.

Le sol des vestiaires, les poignées de portes, les poussoirs de douches et lavabos seront nettoyés et désinfectés au minimum 3 fois par jour.

Les casiers individuels seront désinfectés après l'évacuation du public.

Les sèche cheveux ne seront pas en service.

Le bâtiment sera aéré dans sa totalité à chaque changement de classe et/ou d'activité.

PROTECTION DU PERSONNEL

La borne d'accueil est équipée d'une protection en plexiglas pour isoler l'hôtesse d'accueil.

Le personnel est équipé de masques de protection qu'il sera tenu de porter dès lors que la distanciation physique ne pourra être respecté (MNS, hôtesse, agent entretien).

REGLES GENERALES

Le nettoyage des sols et des surfaces est réalisé suivant le protocole de nettoyage indiqué en annexe 1 du protocole sanitaire de l'ARS relatif à la réouverture et au fonctionnement des piscines

Protocole validé le : 3 juin 2021